

## Conseil communautaire du 7 novembre 2016

*Sur convocation du Président en date du 24 octobre 2016.*

L'an deux mille seize, le sept novembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à l'Espace Socio-Culturel à Droué.

### Ordre du jour :

- **Commission d'appels d'offres** : ajout de nouveaux membres
- **Remboursements de frais** à Monsieur BRUNET Dominique, 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la CPHV en charge du Tourisme
- **Personnel CPHV** : colis de Noël aux agents
- **Médiathèque à Fréteval** : boîte pour retour de prêts
- **Complexe sportif** : transports des écoles pour l'année scolaire 2016/2017
- **SPANC** :
  - 1) demande de subvention AELB pour réalisation de diagnostics
  - 2) demande de subvention 2017 AELB pour contrôle des installations neuves ou réhabilitées
  - 3) tarifs de vidange 2017
- **Questions diverses**

### Etaient présents :

<b>Bouffry</b> Monique Soria	<b>Brévainville</b> Dominique Brunet	<b>Busloup</b> Marcel Defremont Roselyne Duhourcq	<b>La Chapelle-Enchérie</b> Christiane Larue Jean-Philippe Lehoux
<b>La Chapelle Vicomtesse</b> Daniel Barilleau Pascal Prudhomme	<b>Chauvigny-du-Perche</b> Danielle Perin	<b>Droué</b> Yves Bertouy Laëtitia Bouilly	<b>Fontaine-Raoul</b> Luc Granger Jean-Pierre Plessis
<b>La Fontenelle</b> Joël Verdier Daniel Dorilleau	<b>Fréteval</b> Bernard Pillefer	<b>Lignièrès</b> Thierry Galmiche	<b>Lisle</b> Jean-Marie Neff Chantal Maillet
<b>Moisy</b>	<b>Morée</b> Alain Bourgeois Jany Kestelyn	<b>Ouzouer-le-Doyen</b>	<b>Pezou</b> Alain Sopena
<b>Le Poislay</b> Michel Pionnier Séverine Coigneau	<b>Renay</b> Danielle Cohergne Monique Farrant	<b>Romilly-du-Perche</b> Christophe Leclercq Régine Vassaux	<b>Ruan-sur-Eggonne</b> Alain Brunet
<b>St-Hilaire la Gravelle</b>	<b>St-Jean Froidmentel</b> Laurent Borel	<b>Villebout</b>	

**Etaient absents :** Daniel Dufour, Jean-Pierre Brulé, Jacky Dufournier, Françoise Callut, Jean-Pierre Mahaudeau, Sixtine Lamé, Michel Beaudoux, Robert Bouchet, Pierre Brousse, Frédérique Launay, Christine Aubry, Dominique Patignier, Gérard Viard, Sandrine Mathurin, Daniel Alazard.

**Pouvoirs** Françoise Callut à Bernard Pillefer, Dominique Patignier à Dominique Brunet, Sandrine Mathurin à Laurent Borel.

**Nombre de membres :**

**En exercice : 45**

**Pour : 35**

**Présents : 31**

**Contre : 0**

**Votants : 35**

**Abstention : 0**

Monsieur Emmanuel GRANGER est arrivé à 20h30 et a pris part aux votes à partir du sujet concernant les transports des élèves vers le complexe sportif à Morée. Le pouvoir donné par Monsieur Daniel ALAZARD à Monsieur Emmanuel GRANGER prend effet à compter de ce même sujet.

La séance est ouverte sous la présidence de Bernard PILLEFER, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Christiane Larue a été désignée comme secrétaire.

Le Président appelle les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le compte-rendu des séances du 26 septembre 2016 et du 30 septembre 2016. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

---

## **OBJET : CPHV**

### **Commission d'appel d'offres**

*En exercice : 45*

*Pour : 33*

*Présents : 30*

*Contre : 0*

*Votants : 33*

*Abstention : 0*

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics,

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de modifier la composition de la commission d'appel d'offres afin qu'elle intègre cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Il rappelle que la commission d'appel d'offres était auparavant constituée des membres suivants :

- Titulaires : Alain BOURGEOIS, Pierre BROUSSE, Monique SORIA
- Suppléants : Danielle COHERGNE, Jean-Pierre MAHAUDEAU, Jean-Marie NEFF

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité, le conseil communautaire désigne les membres comme suit :

- Membres titulaires :
  - Alain BOURGEOIS
  - Pierre BROUSSE
  - Monique SORIA
  - Daniel BARILLEAU
  - Christiane LARUE
- Membres suppléants :
  - Danielle COHERGNE
  - Jean-Pierre MAHAUDEAU
  - Jean-Marie NEFF
  - Alain SOPENA
  - Laurent BOREL

La commission d'appel d'offres est présidée par Bernard PILLEFER, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.



## **OBJET : Remboursement de frais au 4<sup>ème</sup> Vice-Président**

En exercice : 45  
Pour : 33

Présents : 30  
Contre : 0

Votants : 33  
Abstention : 0

**Vu** l'article L2123-18 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Bernard PILLEFER, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, sollicite les membres du conseil communautaire afin d'autoriser le remboursement de frais réellement engagés, sur production de pièces justificatives, lorsque Monsieur Dominique BRUNET, 4<sup>ème</sup> Vice-Président chargé du Tourisme engage des frais lors de missions dans le domaine du Tourisme pour le compte de la CPHV.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de rembourser les frais liés aux missions dans le domaine du Tourisme à Monsieur Dominique BRUNET, 4<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, sur présentation de pièces justificatives,
- **AUTORISE** Monsieur Bernard PILLEFER, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, à effectuer les démarches nécessaires permettant de réaliser les versements correspondants.

---

## **OBJET : Personnel CPHV** **Colis de Noël 2016**

En exercice : 45  
Pour : 33

Présents : 30  
Contre : 0

Votants : 33  
Abstention : 0

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'accorder à tous les agents de la Communauté du Perche & Haut Vendômois un colis de Noël pour l'exercice 2016 d'une valeur maximale de 100,00 €.

Cette somme est inscrite au compte 6232 du Budget Principal 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder un colis de Noël d'une valeur maximale de 100,00 € à chacun des agents de la Communauté du Perche & Haut Vendômois,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

---

## **OBJET : Médiathèque à Fréteval** **Boîte pour retour de livres** **Décision modificative 2 au Budget Principal**

En exercice : 45  
Pour : 33

Présents : 30  
Contre : 0

Votants : 33  
Abstention : 0

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de mettre en place une nouvelle « boîte à livres », encastrée dans le mur, à la Médiathèque du Perche & Haut Vendômois afin que ses usagers puissent y déposer les ouvrages en retour de prêt. En effet, l'ancienne boîte ne protégeait pas suffisamment contre les effractions.

Le Président présente à cet effet le devis de la société MOYER SARL – 41160 FRETEVAL qui établit le coût de fabrication de la « boîte à livres » à la somme de 1 548,00 € TTC.

Le Président précise par ailleurs qu'il convient de procéder à une décision modificative au budget principal de la CPHV afin de financer cet installation :

Transfert de crédit pour un montant de 1 548,00 euros du compte 2184 (Mobilier) au compte 2188 (Autres immobilisations corporelles).

D-2184 : - 1 548,00 €  
D-2188 : + 1 548,00 €



Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'installer une nouvelle boîte pour retour de livres à la Médiathèque à Fréteval,
  - **ACCEPTE** le devis proposé par la société MOYER SARL – 41160 FRETEVAL, pour un montant total de 1 548,00 € TTC,
  - **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
  - **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- 

## **OBJET : Complexe sportif intercommunal à Morée**

### **Transport des élèves des écoles primaires et maternelles**

#### **Marché de service**

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de renouveler le contrat de prestation de service pour le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, afin de donner le meilleur accès à la pratique des activités sportives par les enfants des écoles dans le cadre pédagogique de l'enseignement.

Suite à consultation, le Président propose de retenir l'entreprise CARS SIMPLON – 41240 OUZOUEUR-LE-MARCHE pour un montant de 8 226,16 € HT, pour la période du 21 novembre 2016 au 2 juin 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir la société CARS SIMPLON – 41240 OUZOUEUR-LE-MARCHE pour le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, pour les activités sportives pratiquées dans le cadre pédagogique de l'enseignement, pour un montant total 8 226,16 € HT pour la période du 21 novembre 2016 au 2 juin 2017.
  - **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- 

## **OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif**

### **Diagnostic des installations ANC**

#### **Demande de subvention – Agence de l'Eau Loire-Bretagne**

Le Président rappelle l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Les communes doivent procéder à la vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans.

Afin de respecter cette législation, le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de réaliser, sur la période 2017-2018, un diagnostic des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Bouffry, La Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny du Perche, Droué, Fontaine Raoul, La Fontenelle, Morée, Le Poislay, Romilly du Perche, Ruan sur Egvonne et Villebout.

Cette prestation sera confiée à une société qualifiée, après procédure d'appel d'offres.

Pour la réalisation de ces contrôles, le Président propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au taux le plus élevé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au taux le plus élevé pour la réalisation des diagnostics des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Bouffry, La Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny du Perche, Droué, Fontaine Raoul, La Fontenelle, Morée, Le Poislay, Romilly du Perche, Ruan sur Egvonne et Villebout,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



**OBJET : Service Public d'Assainissement Non Collectif**  
**Contrôles des installations ANC neuves ou réhabilitées**  
**Demande de subvention 2017 – Agence de l'Eau Loire-Bretagne**

Le Président rappelle que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fait obligation aux communes de procéder au contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif dont les modalités sont précisées par les arrêtés du 27 avril 2012 et du 7 mars 2012 modifiant celui du 7 septembre 2009.

Cette prestation est confiée au Conseil départemental de Loir-et-Cher, à travers son Service Qualité de l'Eau.

Pour la réalisation de ces contrôles, le Président propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'année 2017, au taux le plus élevé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'année 2017, au taux le plus élevé pour la réalisation des contrôles de conception-implantation et de bonne exécution des installations d'assainissements non collectif,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**OBJET : Service public d'assainissement non collectif**  
**Marché pour prestation entretien / vidange**  
**Révision des prix – Tarifs facturation aux usagers**

Le Président indique que dans le cadre du fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté du Perche & Haut Vendômois a choisi d'exercer la compétence entretien. Afin d'être en mesure de répondre aux sollicitations des usagers pour cette compétence, une prestation d'entretien est proposée (pour les usagers qui le souhaitent) par la Communauté du Perche & Haut Vendômois consistant en la réalisation d'opérations de vidanges des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif. Le Président rappelle la délibération du 6 novembre 2014 confiant cette prestation à l'entreprise SANITRA FOURRIER – 41100 VENDOME. Conformément aux clauses du marché, les prix sont révisés chaque année à la date de reconduction du contrat, selon la formule présente dans le cahier des charges.

Après application de la formule de révision, le Président propose d'appliquer la tarification suivante à compter du 17 novembre 2016 et pour une durée d'un an :

<b>VIDANGE DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>			
<b>BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES</b>			
<b>Nombre minimum d'inscrits pour déclencher le service d'interventions programmées (vidanges groupées)</b>	<b>5</b>		
<b>Désignation de l'ouvrage</b>	<b>Unité</b>	<b>Intervention programmée (vidanges groupées) Montant en € HT / TTC</b>	<b>Intervention en urgence (individuelle)  Montant en € HT / TTC</b>
<b>Vidange fosse toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches</b> Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.  La prestation comprend : - l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec la collectivité) - la participation à toute réunion éventuelle qui serait			



nécessaire à chaque campagne d'entretien - le déplacement sur le site et les frais en découlant - la fourniture des matériels nécessaires - la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations - la vidange de la fosse septique, toutes eaux ou étanche, - le nettoyage de l'ouvrage - le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette) - un test de bon fonctionnement - le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur) - le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage - l'établissement du bordereau d'intervention					
<b>Volume à vidanger : 0 à 1000 L</b>	FORFAIT	<b>83,38</b>	<b>91,72</b>	<b>156,95</b>	<b>172,65</b>
<b>Volume à vidanger : 1001 à 2000 L</b>	FORFAIT	<b>107,90</b>	<b>118,69</b>	<b>181,47</b>	<b>199,62</b>
<b>Volume à vidanger : 2001 à 3000 L</b>	FORFAIT	<b>132,42</b>	<b>145,66</b>	<b>205,99</b>	<b>226,59</b>
<b>Volume à vidanger : 3001 à 4000 L</b>	FORFAIT	<b>156,99</b>	<b>172,65</b>	<b>230,52</b>	<b>253,57</b>
<b>Volume à vidanger : 4001 à 5000 L</b>	FORFAIT	<b>181,47</b>	<b>199,62</b>	<b>255,04</b>	<b>280,54</b>
<b>Volume à vidanger : 5001 à 6000 L</b>	FORFAIT	<b>205,99</b>	<b>226,59</b>	<b>279,56</b>	<b>307,52</b>
<b>Volume à vidanger &gt; 6000 L</b>	Coût du m <sup>3</sup> supplémentaire	<b>24,52</b>	<b>26,97</b>	<b>24,52</b>	<b>26,97</b>
<b>Vidange bac à graisses</b> Ouvrage situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.  La prestation comprend : - le déplacement sur le site et les frais en découlant - la fourniture des matériels nécessaires - la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations - la vidange du bac dégraisseur, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres. - le nettoyage de l'ouvrage - un test de bon fonctionnement - le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur) - le transport et le dépotage des graisses prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage - l'établissement du bordereau d'intervention et la fiche de suivi des graisses					
<b>Volume à vidanger &lt; 250 L</b>	FORFAIT	<b>19,62</b>	<b>21,58</b>	<b>88,28</b>	<b>97,11</b>
<b>Volume à vidanger &gt; 250 L</b>	FORFAIT	<b>29,43</b>	<b>32,37</b>	<b>98,09</b>	<b>107,90</b>
<b>Vidange poste de relevage</b>	FORFAIT au m <sup>3</sup>	<b>63,76</b>	<b>70,14</b>	<b>132,42</b>	<b>145,66</b>
<b>Vidange microstation d'épuration</b>	FORFAIT au m <sup>3</sup>	<b>63,76</b>	<b>70,14</b>	<b>132,42</b>	<b>145,66</b>
<b>Déplacement sans intervention (usager absent, ouvrages non accessibles....)</b>	FORFAIT	<b>49,05</b>	<b>53,96</b>	<b>117,71</b>	<b>129,48</b>
<b>Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations - Coût au mètre linéaire.</b>	ml	<b>2,45</b>	<b>2,70</b>	<b>4,90</b>	<b>5,39</b>
<b>Mise en place d'une longueur d'aspiration supérieure à 50 mètres, par tranche de 10 mètres supplémentaires</b>	FORFAIT	<b>14,71</b>	<b>16,18</b>	<b>29,43</b>	<b>32,37</b>
<b>Taux de TVA appliqué : 10%</b>					

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'approuver les tarifs susvisés qui seront demandés aux usagers ayant souscrit à la prestation proposée par la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour l'entretien/vidange des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



# QUESTIONS DIVERSES

## SCOT des Territoires du Grand Vendômois :

Suite à l'adhésion de la Communauté du Perche & Haut Vendômois au SCOT des Territoires du Grand Vendômois, le conseil communautaire sera prochainement appelé à procéder à la désignation des délégués (6 titulaires, 6 suppléants) qui la représenteront au comité syndical.

## Cabinet médical à Morée :

La convention de mise à disposition des locaux du cabinet médical liant la CPHV au Docteur Catalina VELCEA arrivant à terme, un contrat de bail sera établi. Le loyer demandé s'élève à 200 € par mois, accompagné d'un montant forfaitaire de 80 € par mois pour les consommations d'eau et d'électricité.

## GEMAPI :

Il a été pris contact avec le SIERAVL pour qu'une réflexion soit menée sur la mise en œuvre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » qui sera transférée aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le SIERAVL nous a informé qu'une réunion sur ce thème sera organisée en décembre 2016 ou janvier 2017, avec la participation de la DDT.

## PLUi :

Monsieur BOREL demande que les réunions avec le cabinet d'étude CITADIA, en charge de la réalisation du PLUi, puissent se tenir en fin de journée plutôt qu'en début d'après-midi.

## Chemins de randonnées :

Monsieur Luc GRANGER demande à ce que le balisage des chemins de randonnées situés sur le secteur du Perche puisse être refait en 2017.

## Fonds de concours :

Monsieur NEFF demande à ce que la commission « Fonds de concours » se réunisse prochainement afin d'étudier les demandes actuellement en attente, dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017.

## Agenda des Loisirs 2017 :

Les informations relatives aux manifestations organisées sur notre territoire devront parvenir à la CPHV avant le 28 novembre 2016 afin de préparer l'édition 2017 de l'Agenda des Loisirs.

## Manifestations :

11 décembre 2016 : Spectacles pour enfants à Busloup  
6 janvier 2017 : Cérémonie des Vœux à Morée (19h30)  
7 janvier 2017 : Cérémonie des Vœux à Freteval (18h00)  
13 janvier 2017 : Cérémonie des Vœux à Pezou (19h00)  
14 janvier 2017 : Cérémonie des Vœux à Villebout (15h00)  
21 janvier 2017 : Cérémonie des Vœux à La Chapelle-Enchérie (17h00)  
21 janvier 2017 : Cérémonie des Vœux à Busloup

La CPHV enverra un e-mail aux mairies afin d'effectuer le recensement des cérémonies des vœux.

## Prochaine réunion de bureau :

Lundi 12 décembre 2016 à 20h00 – Siège social CPHV à Fréteval

## Prochaine réunion de conseil communautaire :

Lundi 19 décembre 2016 à 20h00 – Salle des fêtes de Morée



Le Président,

Bernard PILLEFER



